

ANNE HIDALGO ANNONCE LES ETAPES 2017-2020 DE

LA RECONQUÊTE DE LA PETITE CEINTURE



DOSSIER DE PRESSE – SAMEDI 29 AVRIL 2017

SOMMAIRE

L'histoire de la Petite Ceinture

- ✓ Chronologie de la Petite Ceinture de 1852 à 1996
- ✓ Le protocole Ville de Paris - R.F.F. de 2006
- ✓ L'Acte II de la reconquête petite ceinture
- ✓ La gestion écologique de la Petite ceinture poursuivie par la Ville avec 4 associations d'insertion

Les aménagements existants

- ✓ Un sentier nature et un jardin partagé dans le 12e
- ✓ Une promenade dans le 15e
- ✓ Un sentier nature dans le 16e
- ✓ Mais aussi des jardins partagés (12^e, 14e, 18e)...et des gares (18e, 20e)
- ✓ Un nouveau tronçon dans le 13^e

La Petite Ceinture jusqu'en 2020

- ✓ Les nouveaux tronçons ouverts d'ici la fin de la mandature
- ✓ Une fabrique collective pour redonner vie à cet espace
- ✓ Une démarche participative encadrée par 3 collectifs mandatés par la Ville
- ✓ Les 9 stations de la Petite Ceinture
- ✓ La Petite Ceinture, c'est aussi un projet économique

CHRONOLOGIE DE LA PETITE CEINTURE, DE 1852 A 1996

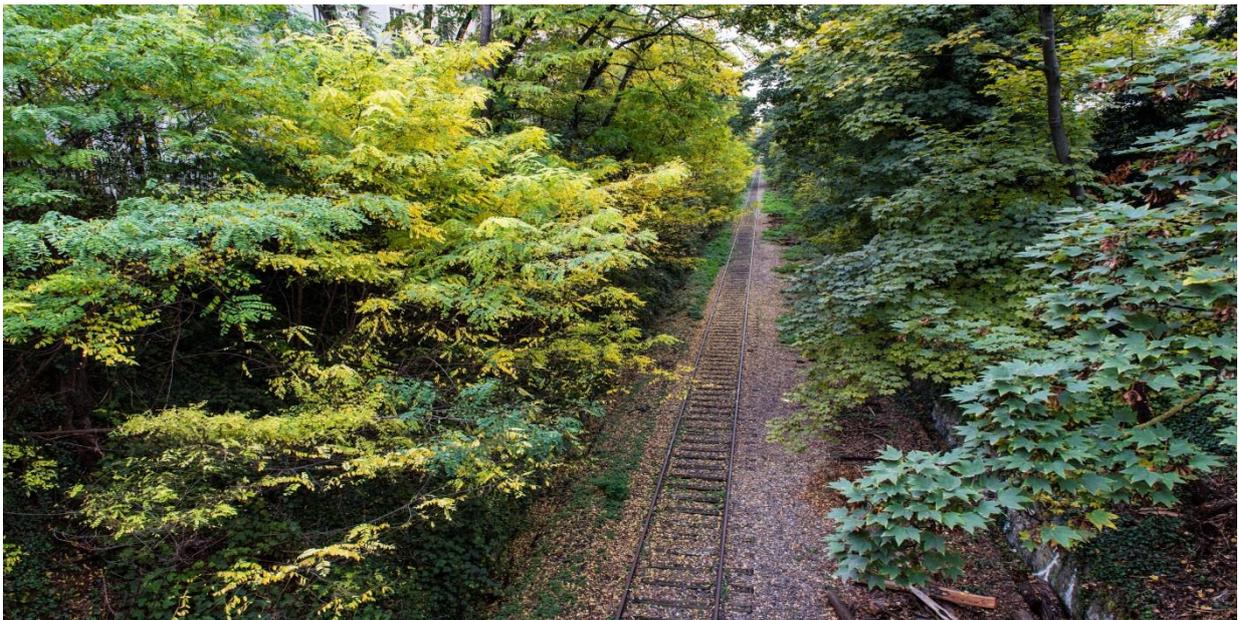
Construite autour de Paris sous le Second Empire (1852-1869), la Petite Ceinture est une voie ferroviaire de 32 km qui était utilisée pour le transport des voyageurs et des marchandises.

Sa création tient autant à des enjeux logistiques – notamment la fluidification des transports de marchandises entre les gares, militaires, via le soutien logistique des fortifications périphériques – qu'économiques, ce chantier ayant fait partie des travaux nationaux lancés pour endiguer le chômage.

En 1900, ce sont plus de 39 millions de voyageurs qui circulaient chaque année via la Petite Ceinture. Le trafic s'est réduit au fur et à mesure de l'essor du métro, chutant à 14 millions de voyageurs par an en 1913, puis à 7 millions en 1927. En 1934, il a été décidé de cesser complètement l'exploitation de cette ligne pour le transport des voyageurs.

Du point de vue du transport de marchandises, la Petite Ceinture a subi la forte concurrence du transport routier à partir des années 1960-70. En 1996, il a été acté la fin du fret ferroviaire sur cette voie. Dès lors, elle a toujours été entretenue et reste bien présente dans le paysage de la capitale.

La Petite Ceinture, incroyable patrimoine industriel, est ensuite devenue au fil des années un véritable corridor écologique, faisant la part belle à la biodiversité.



LA RECONQUÊTE DE LA PETITE CEINTURE

- **Les prémices de la reconquête : le protocole Paris – Réseau Ferré de France de 2006**

En 2006, la Ville de Paris et le propriétaire du linéaire, Réseau Ferré de France, aujourd'hui SNCF Réseau, se sont engagés à redynamiser la Petite Ceinture, en signant un protocole-cadre. Préservant la possibilité d'une réutilisation ferroviaire, cet accord a défini les principes d'aménagements locaux permanents ou temporaires, au bénéfice des Parisiens et des visiteurs. Plusieurs tronçons ont ainsi ouverts et été mis en valeur, et RFF décide également d'assurer une partie de l'entretien de la Petite dans le cadre de chantiers d'insertion.

Entre 2007 et 2013, plusieurs jardins et promenades publics ont été aménagés sur des emprises de la Petite Ceinture : des sentiers Nature ont ouverts dans les 12e et 16e arrondissements, une nouvelle promenade a été réalisée dans le 15e arrondissement, des jardins partagés ont été créés dans les 14e et 18e arrondissements.



- **L'Acte 2 de la reconquête : le protocole-cadre Paris – SNCF de 2015**

Dès son élection, Anne Hidalgo a tenu à poursuivre la reconquête par le public de la Petite Ceinture. La Maire de Paris et les Présidents de SNCF-Mobilités et SNCF-Réseau se sont engagés en avril 2015 vers un nouvel accord, marquant « l'Acte 2 » de cette reconquête.

Leur ambition est alors d'ouvrir le plus grand nombre de tronçons possible pour la promenade et d'accueillir de nouveaux usages réversibles tout en protégeant la biodiversité et en valorisant le patrimoine ferroviaire.

Un nouveau protocole-cadre a alors été soumis au Conseil de Paris. Il a conduit à l'élaboration d'un plan-programme des usages, validé au printemps 2016, et désormais en application. Celui-ci valide les grands usages publics et consacre le principe d'un espace de promenade, de randonnée et de découverte des sites, selon les spécificités de chaque site et les aménagements qui peuvent y être réalisés.

Une grande diversité d'usages est alors envisagée : sports, déplacements doux, loisirs, activités mobiles, logistique durable, agriculture urbaine, jardins partagés, économie sociale et solidaire, découverte du patrimoine, etc.

Ce plan-programme confirme aussi le principe d'une préservation et d'un renforcement du patrimoine naturel et de la biodiversité de la Petite Ceinture, en promouvant des usages apaisés et respectueux des sites.

Depuis 2016, plusieurs conventions de gestion de la Petite Ceinture au profit de la Ville de Paris ont été adoptées en Conseil de Paris. À travers elles près de 40 hectares vont être mis à la disposition de la Ville de Paris, ce qui représente 20 km de linéaire dont la moitié sera ouverte au public à la fin de la mandature. Le plan-programme, validé au printemps 2016, est désormais en application. Il porte le principe d'une préservation et d'un renforcement du patrimoine naturel et de la biodiversité en promouvant des usages apaisés et respectueux du site : sports, agriculture urbaine, jardins partagés, activités de loisirs, activités économiques (ESS ou autres), découverte du patrimoine, usages divers du rail (déplacements doux, loisirs, activités mobiles, logistique durable liée aux activités créées) etc.



- **Une gestion écologique conduite par la Ville et 4 associations d'insertion**

Depuis 2006, des ateliers et des chantiers d'insertion sont en place sur la Petite ceinture. Ils constituent un véritable outil social et innovant, au service de l'emploi.

Quatre associations sont responsables de ces actions : Espaces, Interface Formation, Halage et Etudes et Chantiers Ile-de-France. Elles se partagent le périmètre de la Petite Ceinture dans les 9 arrondissements concernés.

Leurs missions principales sont le nettoyage des sites, la gestion écologique des espaces verts, la gestion du petit patrimoine ferroviaire, l'accueil et l'animation des sites ouverts au public.

Ces associations accueillent chaque année une quarantaine de salariés en insertion. Leur activité est coordonnée par l'association Chantiers École Ile-de-France, notamment à travers le collectif Cultivons la Ville qui développe des projets d'insertion dans le domaine de l'agriculture urbaine.



LES AMENAGEMENTS EXISTANTS

- **Un sentier nature et un jardin partagé dans le 12e**

Situé dans le prolongement du square Charles Péguy, ce secteur de l'ancienne ceinture ferroviaire a été aménagé afin d'accueillir un jardin partagé et un sentier nature, long de 200m. Il permet de découvrir la diversité biologique de la ville à travers trois stations consacrées à la prairie, le taillis (ou boisement en formation) et le boisement.

Grâce à une signalétique dédiée, ce parcours permet de s'informer sur les plantes et les animaux caractéristiques de ces types de milieux.

- **Une promenade dans le 15e**

Ouverte au public en 2013 sur un linéaire de 1,3 km et une superficie de 3,5 ha, cette portion de la Petite Ceinture réunit des habitats naturels variés, tels que le boisement, la prairie, la friche, la lisière forestière, ou encore la végétation pionnière des ballasts et des murs.

Ces milieux accueillent au total 220 espèces de plantes et d'animaux, qui vivent et se développent entre le parc André-Citroën et le parc Georges-Brassens.

Dans les talus boisés, 21 espèces d'oiseaux viennent faire leur nid, parmi lesquels le Gobe-mouche gris actuellement menacé (*Muscicapa striata*). Dans les endroits plus ouverts comme les lisières, les prairies ou le ballast, des Hyménoptères, des papillons de jour et des Coléoptères viennent butiner.



- **Un sentier nature dans le 16e**

Cette voie, située entre Auteuil et La Muette, désaffectée en 1993, a été reconquise par la faune et la flore. En 2007, son aménagement en sentier nature a fait l'objet de chantiers d'insertion, spécialisés dans la préservation de la biodiversité.

Long de 1,2 km et représentant une superficie de près de 23 000 m², cet espace est un formidable corridor écologique pour la faune et la flore. Prairies et fourrés, bosquets ponctués de clairières et de zones aquifères, murs et talus calcaires, sont autant d'habitats pour une multitude d'êtres vivants insoupçonnés.

Pour guider le promeneur, un parcours ponctué de six étapes nature présente le lieu à travers ses stations écologiques les plus représentatives. Constitué de prairies, de taillis, de talus boisés ou encore de ballast conquis par la végétation, ce site reste un milieu fragile qu'il convient de protéger.

- **Des jardins partagés dans le 12e, le 14e et le 18e...**

Trois jardins partagés d'envergure ont vu le jour rue Claude Decaen, dans le 12^e arrondissement, rue des Coulmiers, dans le 14^e arrondissement, et rue du Ruisseau, dans le 18^e arrondissement.

- **Des gares dans le 18e et le 20e**

En concertation avec la Ville de Paris, plusieurs anciennes gares ont été cédées par SNCF pour être valorisées par de nouveaux projets souvent inédits, voire insolites, comme la gare accueillant la Flèche d'or (20e) ou celle accueillant la Recyclerie (18e).

- **Un nouveau tronçon dans le 13e**

D'une superficie d'environ 13 600 m², ce tronçon ouvert en 2016 se situe à proximité immédiate du nouvel éco-quartier de la gare de Rungis.

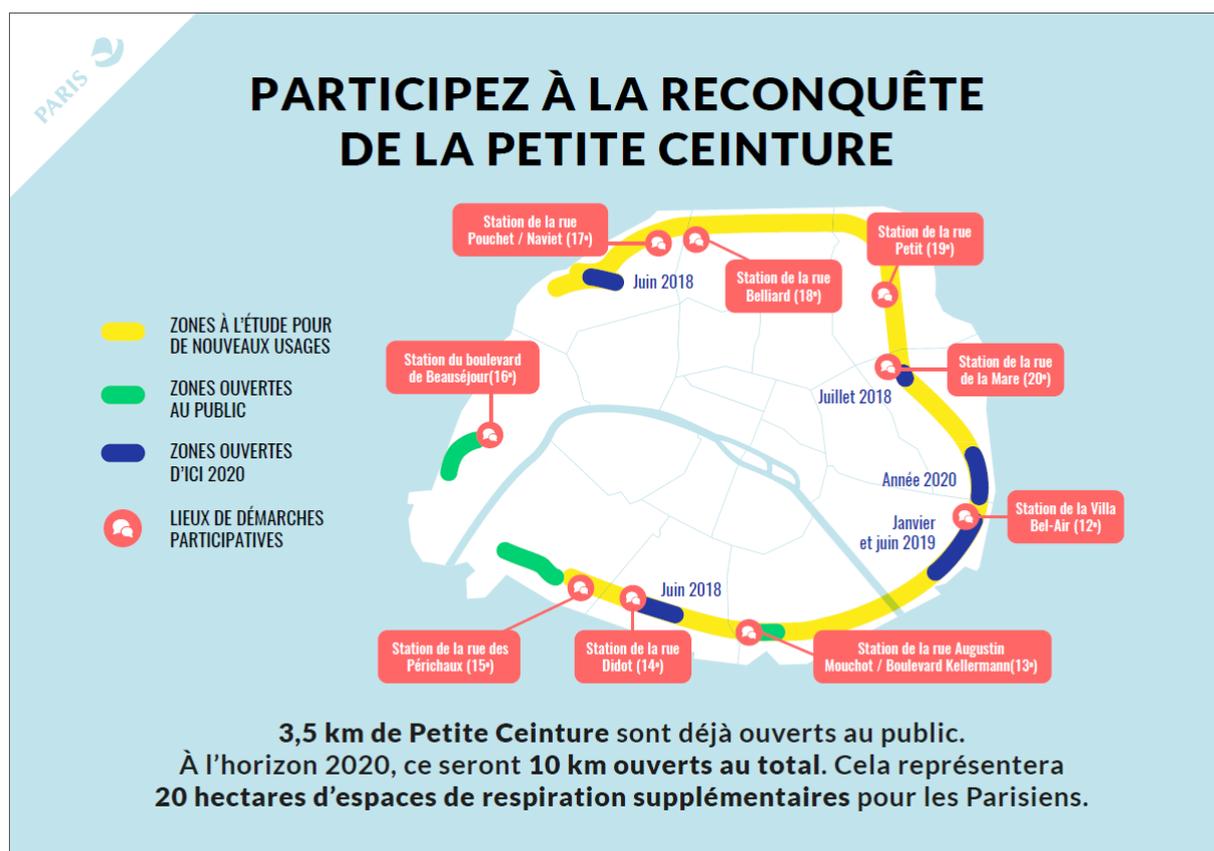
Il facilite les circulations Nord-Sud, en reliant ce quartier résidentiel au boulevard Kellermann et à la ligne de tramway T3. Il fait aussi le lien entre les trois jardins que sont le jardin de la Poterne des Peupliers, le jardin du Moulin de la Pointe et le jardin Charles Trenet.

Il compte des espaces de pelouse et des plantations, ainsi que du mobilier. Le cheminement des rails est aussi mis en valeur. Des animations pour tous les âges sont élaborées par la Mairie du 13^e arrondissement, en lien avec les habitants, avec des espaces de restauration et une programmation culturelle et sportive.

LES PROCHAINES ETAPES, DE 2017 A 2020

- **L'ouverture de nouveaux tronçons d'ici la fin de la mandature**

Anne Hidalgo a annoncé samedi 29 avril l'ouverture de 6,5km de linéaire supplémentaire entre 2017 et 2020. Cela portera à 10km le linéaire de la Petite Ceinture accessible aux Parisiens et aux visiteurs, soit une superficie totale de 20ha d'espaces verts.



Les principales ouvertures à venir :

2018 :

> Dans le 20^e : une séquence entre deux longs tunnels, dans le 20^e arrondissement, située au sud de la rue de la Mare et qui sera un poumon vert naturel accessible au public depuis la rue de la Mare et la rue Ménilmontant.

> Dans le 14^e : la séquence en tranchée entre la promenade Broussais, et l'avenue du Général Leclerc à la hauteur de l'ancienne gare Orléans-ceinture.

> Dans le 17^e : la séquence en tranchée le long du boulevard Pereire à l'ouest de la place de Wagram (rue Alphonse de Neuville) et la rue Saussure.

2019 :

>Dans le 12e : la séquence entre la villa du Bel-Air et la rue des Meuniers. Elle permettra de relier la promenade plantée René-Dumont et le bois de Vincennes à la Petite Ceinture

- **Une fabrique collective pour redonner vie à ces espaces**

La Maire de Paris est attachée à ce que chaque politique publique entreprise à Paris fasse l'objet d'une démarche participative. Sa volonté est que les Parisiens soient pleinement associés aux réflexions mais aussi aux décisions qui sont prises par les élus.

Pour la Petite ceinture, cette démarche prend la forme d'une *Fabrique collective*, initiée à l'été 2016. Elle permet aux habitants et aux associations d'imaginer eux-mêmes les futurs usages qui seront faits des espaces reconquis de la Petite Ceinture.

Depuis avril 2017, 9 sites – appelés « stations » – accueillent des ateliers innovants ouverts aux citoyens. Les propositions du Budget participatif « Petite Ceinture » sont intégrées à ce dispositif et la moitié d'entre elles ont déjà fait l'objet d'études, de tests ou de prototypes.

La Ville de Paris et la SNCF veilleront à ce que les activités qui se développeront sur ces espaces soient compatibles avec la libre circulation du public et le développement d'usages informels. Le maintien d'une nature en friche et la fabrique citoyenne des nouveaux usages sont les meilleures garanties de cette préservation.



- **Une démarche participative encadrée par 3 collectifs**

Trois collectifs ont été mandatés par la Ville de Paris pour accompagner les citoyens dans la conception des nouveaux usages :

L'équipe Floquart & Dior est une agence spécialisée dans le paysagisme et l'urbanisme. Mandataire, l'agence a su s'entourer d'une équipe pluridisciplinaire qui rassemble architectes, architectes constructeurs de mobilier urbain, sociologues, bureau d'étude technique, et une agence spécialisée dans les outils multimédias et digitaux. Ces compétences nourrissent entre autres les thématiques transversales sur lesquels le groupement va se consacrer pour sa mission sur la signalétique et l'identité et la Petite Ceinture 2.0 et 3.0.

L'équipe OIKOS est une structure qui propose depuis plusieurs années des chantiers de co-construction de la ville, et élabore des projets co-conçus avec les habitants. Implantée à Paris 11ème, l'équipe a déjà conduit lors de la phase expérimentale le chantier participatif rue Didot dans le 14ème arrondissement. Sa connaissance et son expérience sur le territoire de la Petite Ceinture sont importantes, ce qui permet ainsi de pouvoir en faire profiter les autres groupements en place au Sud et à l'Est. Le groupement OIKOS aura la responsabilité de la thématique « usages et ambiances nocturnes et tunnels »

Le Bruit du Frigo est une structure active depuis une quinzaine d'années. Implantée à Bordeaux, elle a conduit des projets à l'échelle française et se prépare à mettre en place une antenne parisienne dédiée pour le suivi de ce projet. Le Bruit du Frigo aura la responsabilité de la thématique « mobilités douces ».

• **Le calendrier de travail des collectifs**

		Avril S14	Avril S15	Avril S16	Avril S17	Mai S18	Mai S19	Mai S20	Mai S21	Juin S22	Juin S23	Juin S24	Juin S25	Juillet S26	Juillet S27
S.U.D.	13e Rungis			21-avr			09-mai			02-juin					
	14e Didot	08-avr	11-avr					19-mai				15-juin			
	15e Brassens	04-avr			29-avr				29-mai						
Ceinturama	12e Bel Air					en cours de calage							24-juin	05-juil	
	19e Petit					En cours de calage				10-juin				08-juil	
	20e Mare					En cours de calage							28-juin		12-juil
Traverse	16e Muette					06-mai		20 mai + 21 mai			10-juin		24-juin		08-juil
	17e E. Roche					06-mai	10-mai	19 mai + 21 mai			10-juin		24-juin		08-juil
	18e Saint Ouen				29-avr	06-mai	10-mai	20 mai + 21			10-juin		24-juin		08-juil

- **Les 9 stations de la Petite Ceinture**

12e arrondissement : 7 Villa du Bel Air

Accès :

Par le tramway : T3a, station Alexandra David Néel

Par le Bus : lignes 29 et 56, Porte de Saint Mande

Par le Métro : lignes 1 à Porte de Vincennes et 6 à Bel-Air.

13e arrondissement : croisement Rue Augustin Mouchot - Boulevard Kellermann

Accès :

Par le tramway : T3a, arrêt Poterne des Peupliers

Par le bus : Ligne 184, arrêt Poterne des Templiers; Ligne 57, arrêt Poterne des peupliers; Ligne Traverse Bièvre Montsouris (513), arrêt Kuss; Ligne 184, arrêt Poterne des Templiers

Par le métro : Maison Blanche ou porte d'Italie (ligne 7)

14e arrondissement : 123 rue Didot

Accès :

Par le bus : ligne 58, arrêt Didot ou Hôpital Broussai et Saint Joseph

Par le tramway : Didot T3a

Par le métro : Porte de Vanves, Plaisance (ligne 13) ou Porte d'Orléans (ligne 4)

15e arrondissement : 10 rue des Périchaux

Accès :

Par le bus : ligne 89, arrêt George Brassens

Par le tramway : ligne T3a, arrêt George Brassens

Par le métro : Porte de Versailles (ligne 12) et Porte de Vanves (ligne 13)

16e arrondissement : 27 Boulevard de Beauséjour

Accès :

Par le bus : ligne 32 : arrêt Ranelagh ou arrêt La Muette – Boulainvilliers

Ligne 22 et 52, arrêt : La Muette - Boulainvilliers RER

Par le métro : La Muette ou Ranelagh, ligne 9

17e arrondissement : croisement rue Pouchet et Navier

Accès :

Par le bus : 66, arrêt Navier

Par le métro : Porte de Saint-Ouen, Guy Môquet (ligne 13) ou Porte de Clichy (ligne 13 – RER C)

18e arrondissement : 165 rue Belliard

Accès :

Par le métro : Porte de Saint Ouen (ligne 13)

Par le bus : La Traverse - Batignolles Bichât, arrêt Firmin Gémier
Ligne 81, Navier

19e arrondissement : croisement Rue Petit et Rue Georges Auric

Accès :

Par le bus : ligne 60, arrêt Jean Jaurès – Lorraine

Par le métro : ligne 5, station Ourcq ou Laumière

20e arrondissement : 9 rue de la Mare

Par le bus : ligne 96, arrêt Henri Chevreau

Métro : ligne 2, stations Ménilmontant ou Couronnes



- **la Petite Ceinture, c'est aussi un projet économique**

La SNCF et la Ville de Paris vont poursuivre les rencontres avec les porteurs de projet, dans les prochaines semaines et mois, pour développer des activités sur d'autres parties des voies.

Au cours de 2017 et 2018 vont se succéder les ouvertures au public et les projets de réhabilitation d'anciens bâtiments de la Petite Ceinture pour accueillir des activités économiques originales.

Ces opportunités de développement seront lancées sous forme de consultations et d'appels à projets, qui viendront compléter l'offre existante ou à venir dans les prochaines semaines : le Hasard Ludique, la guinguette verte les Baladeuses, la Jazzerie dans la gare du Pont de Flandres, la petite gare Orléans-Ceinture, ...

